



TechnipFMC remporte un contrat onshore au Ghana

Mars 21, 2017

LONDRES, PARIS et HOUSTON, 21 mars 2017 TechnipFMC a remporté un contrat auprès de ENI Ghana E&P Limited (une filiale de ENI, GNPC(1) et Vitol) pour la partie onshore du programme OCTP(2) de développement du champ de Sankofa au large du Ghana.

Dans le cadre de ce contrat, TechnipFMC réalisera le management du projet, l'ingénierie, l'approvisionnement, la construction et la mise en service (EPC) des installations de compression de gaz situées à Sanzule, et qui permettront en aval la production d'électricité.

Le contrat sera principalement réalisé par les équipes de TechnipFMC au Ghana. Les travaux devraient s'achever mi-2018.

Nello Uccelletti, Président Onshore/Offshore de TechnipFMC, précise : « *Nous sommes fiers d'avoir remporté ce contrat, qui récompense l'engagement de longue date de TechnipFMC en Afrique et revêt une importance stratégique dans le cadre du schéma de production d'électricité au Ghana. Nous devons également ce succès à notre développement durable au Ghana, et notamment à notre centre permanent d'ingénierie basé à Accra* ».

(1) Ghana National Petroleum Company

(2) Offshore Cape Three Points

À propos de TechnipFMC

TechnipFMC est un leader mondial des projets subsea, onshore/offshore et surface. Grâce à nos technologies et systèmes de production propriétaires, à notre expertise intégrée et à nos solutions complètes, nous améliorons la rentabilité économique des projets de nos clients.

Notre position unique nous permet d'offrir une plus grande efficacité tout au long du cycle de vie des projets, depuis leur conception jusqu'à leur réalisation et même au-delà. Grâce à des technologies innovantes et de meilleures performances, notre offre ouvre de nouvelles opportunités à nos clients dans le développement de leurs ressources pétrolières et gazières.

Nos 44 000 collaborateurs sont tous guidés par un engagement sans faille auprès de nos clients et par une forte culture de l'innovation. Ils remettent en question les pratiques du secteur de l'énergie et repensent les méthodes pour atteindre les meilleurs résultats.

Pour en savoir plus sur notre entreprise et sur la façon dont nous optimisons les performances de l'industrie mondiale de l'énergie, rendez-vous sur le site TechnipFMC.com et suivez-nous sur Twitter [@TechnipFMC](https://twitter.com/TechnipFMC).

Contacts

Relations investisseurs

Matt Seinsheimer
Vice President Investor Relations
Tel : +1 281 260 3665
Email : [Matt.Seinsheimer](mailto:Matt.Seinsheimer@TechnipFMC.com)

Aurelia Baudey-Vignaud
Senior Manager Investor Relations
Tel : +33 1 85 67 43 81
Email : [Aurelia Baudey-Vignaud](mailto:Aurelia.Baudey-Vignaud@TechnipFMC.com)

James Davis
Senior Manager Investor Relations
Tel : +1 281 260 3665
Email : [James Davis](mailto:James.Davis@TechnipFMC.com)

Relations publiques

Christophe Bêlorgeot
Vice President Corporate Communications
Tel : +33 1 47 78 39 92
Email : [Christophe Bêlorgeot](mailto:Christophe.Bêlorgeot@TechnipFMC.com)

Laure Montcel
Senior Manager Public Relations
Tel : +33 1 49 01 87 81
Email : [Laure Montcel](mailto:Laure.Montcel@TechnipFMC.com)

Lisa Adams
Senior Manager Digital Communications
Tel : +1 281 405 4659
Email : [Lisa Adams](mailto:Lisa.Adams@TechnipFMC.com)

Information importante pour les Investisseurs et les Actionnaires

Déclarations prospectives

La présente communication contient des « déclarations prospectives » au sens de l'article 27A du United States Securities Act de 1933 tel qu'amendé et de l'article 21E du United States Securities Exchange Act de 1934 tel qu'amendé. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par le mot « anticipé » ou des expressions similaires, et font généralement référence à des événements futurs. De telles déclarations prospectives comportent des risques, des incertitudes et des hypothèses significatifs qui pourraient faire que les résultats réels diffèrent substantiellement des résultats historiques, des attentes ou des projections actuelles. Les facteurs qui pourraient faire que les résultats réels diffèrent substantiellement de ces informations prospectives comprennent notre capacité à livrer les produits « onshore » commandés et leur acceptation par ENI. Pour plus d'informations au sujet des facteurs qui pourraient faire que les résultats réels diffèrent substantiellement des projections actuelles, veuillez consulter les facteurs de risques décrits dans les documents déposés par TechnipFMC auprès de la United States Securities and Exchange Commission, y compris notre document d'enregistrement sur le formulaire Form S-4, nos rapports annuels sur le formulaire Form 10-K, nos rapports trimestriels sur le formulaire Form 10-Q et nos rapports d'information permanente sur le formulaire Form 8-K.

Nous souhaitons vous avertir de ne pas accorder une confiance induite à ces déclarations prospectives, lesquelles ne sont pertinentes qu'à la date de leur publication. Nous n'endossons aucune obligation de publier une révision ou une actualisation de ces déclarations prospectives après leur date de publication en fonction de nouveaux renseignements, de futurs événements ou autre, sauf dans la mesure requise par la loi.